

N° 714
22-04-2004



ORGANE du Syndicat National de l'Enseignement Public - FSU

2 AVRIL : MOBILISATION STAPS ET EPS RÉUSSIE

**Le nouveau
Ministre
doit entendre !**



Le syndicalisme enseignant et la recherche

INRP et PUG

Dans le syndicalisme enseignant, la revendication, l'action, la défense des intérêts s'entrecroisent avec une relation particulière au savoir et à la recherche. A travers cette question, ce sont certains contours de l'identité enseignante actuelle que cet ouvrage contribue à dessiner. Le SNEP et le Centre EPS et Société sont particulièrement présents dans cet ouvrage. J. Rouyer et A. Becker y sont longuement interviewés ; Michaël Attali y traite de l'implication du SNEP pour la définition de la discipline d'une part, et de la recherche à Contre-pied, la revue du Centre EPS et Société, d'autre part.

Prix : 30 euros . - l'INRP, service des publications, BP 17, 69195 St Fons Cedex. pubvad@inrp.fr

Les jeux olympiques oubliés, Paris 1900

André Drevon

60 000 participants, 34 disciplines (plus qu'à Sydney !) dont " les sports scolaires ", ces jeux ont fait grand bruit. Dans un mélange étonnant de nostalgie et de modernité, avec un luxe de détails et dans un style vivant, André Drevon nous révèle les champions, les différentes disciplines sportives de l'époque, présentées dans leur cadre économique, social et technique. Les J.O. de 1900 retrouvent ainsi leur véritable dimension et leur place dans l'histoire du sport.

Prix : 22,87 Euros (+ 5 euros de frais de port) . - CNRS Editions, 151 bis rue St Jacques, 75005 Paris

Coups de cœur

Yves Reynaud

Notre collègue, nouveau retraité après avoir fait l'essentiel de sa carrière dans l'académie de Toulouse, publie à compte d'auteur un recueil de 100 poèmes, aux thèmes très variés.

Prix : 15 euros (+ 4,60 de frais de port) - La société des écrivains, 147-149 rue St Honoré, 75001 Paris



France 2 : scandales à répétitions

Il y a quelques semaines, les journalistes votaient une motion de défiance à l'égard de leur direction de l'information. O. Mazerolles était écarté. Mais France 2 continue :

◆ Le 2 avril, journal de 20h, strictement rien sur la grève et les manifestations massives des enseignants d'EPS et étudiants STAPS !

◆ Le 5 avril, l'émission " contre-enquête " sur les questions scolaires fait une présentation racoleuse et populiste, avec des choix de chiffres orientés, une absence d'éléments comparatifs, des interviews tronqués, des interviewés ne sachant pas ce que les autres ont dit et ne pouvant donc réagir, etc. L'objectif est clair : discréditer le service public d'éducation et ses personnels, valoriser les seules thèses du gouvernement en place (coût du système scolaire trop élevé, profs mal formés, trop absents, à la charge de travail dérisoire, IUFM inutiles, etc.)

De nombreux collègues nous ont fait part de leur indignation. Le SNEP, avec les autres syndicats de la FSU concernés, a protesté auprès de France 2, interpellé le médiateur et exigé un droit de réponse.

En conclusion, comment ne pas paraphraser une chanson célèbre : " France 2 ment, France 2 ment, elle veut plaire au gouvernement ! "

Et pendant ce temps-là...

Recherche

Le gouvernement a du, face aux luttes, concéder 1 550 postes de titulaires. Les chercheurs et universitaires satisfaits, restent néanmoins vigilants.

EDF-GDF

Important mouvement de grève et de manifestations à l'appel de la CGT, la CFDT, FO et la CFTC le jeudi 8 avril contre la modification du statut de ces deux entreprises publiques, que les syndicats estiment être une privatisation déguisée.

MEDEF

Le baron Ernest-Antoine Seillière recommande au gouvernement de réformer "vite et fort". Il propose par exemple de "mettre un terme aux contraintes si lourdes des 35 heures", de "réformer l'État pour réduire les dépenses publiques".

Pauvreté

L'Observatoire Nationale de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale chiffre à 3,7 millions, soit 6,1 % de la population, le nombre de personnes pauvres en France (600 euros et moins par mois). Les plus touchés ne sont plus les retraités mais les actifs.

CFDT

J. Bontemps, secrétaire général adjoint annonce dans le Figaro une baisse de plus de 15 000 adhérents. Il voit dans les départs de contestataires "une clarification et une opportunité pour rebondir".

Dopage

L'équipe COFIDIS, mise en cause dans des affaires de dopage, n'a pas participé à Paris-Roubaix. Le Conseil de l'International Rugby Board a, lui, adopté les dispositions du code mondial antidopage élaboré par l'AMA.

Edito

Se faire entendre !

L'épisode du nouveau gouvernement commence par une lueur d'espoir : lui qui voulait apparaître absolument blindé face aux luttes sociales, a été obligé de baisser pavillon devant les actions des chercheurs et enseignants chercheurs, il se fait bousculer sur son dossier icône de la décentralisation et sa propre majorité conteste maintenant des mesures qu'elle avait approuvées il y a quelques mois ! Tout cela montre que si, au moment du plus fort de la lutte sur les retraites, la CFDT n'avait pas lâché prise, le dossier aurait pu être traité différemment. Le temps n'est pas au regret mais au redoublement de la mobilisation. Ici, la lutte doit être poursuivie, là, en particulier sur l'assurance maladie, engagée. En même temps, les questions qui structurent l'avenir du pays, les privatisations et l'emploi, doivent nous interpeller directement.

La grève unitaire du 12 mars montre qu'il existe un fort potentiel de mobilisation qui ne doit pas rester inemployé. La conflictualité qui s'est développée dans les établissements pour contester la DHG semble supérieure aux années passées. Cette politique est mieux comprise donc mieux combattue.

Notre grève EPS-STAPS du 2 avril, réalisée et réussie en 6 jours, ouvre une perspective nouvelle sur les revendications que nous portons : plus de 10 000 manifestants, 4 000 signatures déjà recueillies sur notre pétition " des postes au CAPEPS ", plus de 3 membres du jury sur quatre qui s'adressent au ministre sur les postes aux concours et un écho médiatique considérable bien au-delà de ce que nous avons pu faire depuis fort longtemps. Toutes les conditions sont réalisées afin que ce travail se poursuive et contraigne le ministre aux décisions nécessaires. Ce qui est clair c'est que le feu ne s'éteindra pas de sitôt si le gouvernement ne prend pas la mesure de la situation. Celui-ci doit ouvrir les yeux sur la situation réelle de l'EPS et des STAPS et ne pas vivre sur des sornettes dont la fameuse fable de 1000 profs d'EPS en trop !

Nous ne pouvons accepter les régressions que subissent l'EPS et le sport scolaire dans la préparation de la rentrée : celles-ci doivent être annulées et un plan de développement de notre discipline doit être négocié.

La mobilisation étudiants-profs est un axe fort qu'il va falloir développer encore dans la période qui vient. Reprendre la question d'une nouvelle dynamique de l'EPS est une question urgente ; nous savons qu'il va falloir batailler ferme, mais nous savons aussi que ce gouvernement ne peut en permanence ignorer les manifestations et les revendications. Ce troisième trimestre est donc un rendez-vous essentiel à la fois pour nos propositions spécifiques, pour des luttes communes sur l'école et plus largement sur toutes les avancées sociales que ce gouvernement dilapide.

Les luttes syndicales ont apporté une contribution essentielle aux contestations des orientations gouvernementales que les récentes consultations électorales ont révélées. Elles doivent continuer à faire valoir les aspirations des salariés qu'elles représentent ; c'est l'objectif que nous nous sommes fixés et qu'avec vous nous tiendrons.

Jean LAFONTAN
Secrétaire Général
le 13 avril 2004



SOMMAIRE

• Publications	p. 2
• Et pendant ce temps là	p. 2
• France 2	p. 2
• Edito	p. 3
• Mobilisations les 2, 3 et 7 avril	p. 4
• Communiqué de presse	p. 5
• Action du jury du CAPEPS	p. 6
• CAPEPS	p. 6
• Syndicalisme	p. 6
• Trop d'enseignants ?	p. 7
• Grand débat sur l'école	p. 7
• Mutations 2004	p. 8
• Collèges	p. 9
• Equipements de protection individuelle	p. 9
• Jeunesse et Sports et STAPS	p. 10



Devant Beaubourg le 02.04; la symbolique du matériel sportif à l'abandon.

2 avril : une mobilisation réussie

La mobilisation des étudiants STAPS, enseignants d'EPS du second degré, formateurs et enseignants-chercheurs de la filière STAPS des universités et des IUFM a connu un temps fort important le 2 avril.

Les taux de grévistes traduisent un engagement contrasté des personnels : si on peut estimer qu'en moyenne 35% des enseignants d'EPS ont cessé le travail, il faut souligner une forte mobilisation dans nombre de secteurs géographiques et départements où étudiants STAPS et enseignants d'EPS s'étaient préalablement rencontrés. Les rassemblements et manifestations ont été particulièrement réussis (1).

Le cabinet du nouveau ministre a reçu les organisations appelant au mouvement. Notons que la couverture médiatique, que ce soit dans les régions ou au plan national (presse écrite, radios et télévisions (2) a été exceptionnelle, L'EPS et les STAPS ont bien occupé l'espace ! Page 5, le communiqué de presse commun élaboré après l'audience au ministère du 2 avril.

¹ Quelques 2 000 manifestants à Paris, 1 500 à Marseille et à Saint-Etienne, plus d'un millier à Lyon, 500 à Nancy, à Lille et à Rennes, plusieurs centaines à Perpignan, Rouen, etc.

² A l'exception notable de France 2, qui s'était déjà illustrée lors du mouvement sur les retraites par sa partialité !



Solidarité canine



3 avril : journée d'action européenne pour l'emploi et les droits sociaux

À l'appel de la confédération européenne des syndicats, une forte mobilisation s'est déroulée dans toute l'Europe et en particulier en Allemagne et en Italie (500 000 manifestants à Rome). Si en France, la mobilisation n'a pas atteint cette ampleur, des dizaines de milliers de manifestants ont défilé à Paris et en Province. Partout la FSU était bien représentée.



Immense banderole des étudiants d'Evry le 02.04.

7 avril : pour les recrutements, toutes disciplines et contre la décentralisation

Des manifestations unitaires ont eu lieu dans la quasi-totalité des académies qui n'étaient pas en vacances à l'appel de syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP, SNESUP), du SGEN-CFDT, du SE-UNSA, de l'UNSEN-CGT et de l'UNEF.

La volonté d'élargir le mouvement pour l'augmentation des recrutements aux concours, à l'ensemble des disciplines, était légitime mais force est de constater que les STAPS ont constitué l'essentiel des cortèges étudiants. De nombreuses délégations et démarches auprès de l'administration, des parlementaires, des conseils régionaux, ont eu lieu.



COORDINATION NATIONALE STAPS, ANESTAPS, UNEF, SNESUP, SNEP Rencontre avec le cabinet du nouveau ministre de l'Education

La Coordination Nationale STAPS, l'ANESTAPS, l'UNEF, le SNESup, le SNEP tiennent tout d'abord à souligner le succès de la journée de grève et d'action du 2 avril 2004.

Ils ont été reçus par le cabinet de Monsieur Fillon, le Directeur de l'Enseignement Supérieur et des représentants de la Direction des Personnels Enseignants.

A cette occasion, ils ont une nouvelle fois évoqué dans le détail les trois grandes questions revendicatives qui fondent et expliquent les actuelles mobilisations en STAPS et parmi les enseignants d'EPS.



Une toile d'araignée de slogans devant l'Opéra Garnier.

1. S'agissant d'abord du projet de décret relatif à l'emploi sportif, porté par le Ministère des Sports, ils ont exigé que le Ministère de l'Education Nationale, contrairement à l'attitude qu'il a adoptée jusqu'ici, se sente pleinement responsable de ce dossier. Ils ont fait de ce changement de posture, un préalable à la reprise très rapide de négociations interministérielles incluant le Ministère des Sports.

Sur le fond l'ensemble des membres de la délégation est unanime pour exiger l'inscription de droit des diplômés STAPS sur la liste des diplômés titres ou certificats de qualification prévue par l'article L 363-3 du code de l'éducation. Concernant la carte professionnelle il est demandé qu'elle soit délivrée de droit aux personnes dont les diplômes sont inscrits sur la liste (sauf condamnation visée à l'article L 363-2 du code de l'éducation) afin d'éviter la confusion entre la reconnaissance de l'aptitude à encadrer des activités physiques et sportives et le contrôle administratif et réglementaire de cet exercice.

2. S'agissant des conditions d'études en STAPS, les divers représentants ont fait la démonstration concrète du retard considérable d'investissement dans ce secteur. Ils ont exprimé avec force et parfois émotion, l'impression d'un abandon total de la part de leur Ministère de tutelle. Le sous-encadrement, la précarité de nombreux formateurs, le nombre considérable de vacataires (parfois 3 fois plus nombreux que les titulaires), l'insuffisance criante des conditions matérielles (locaux pédagogiques, installations sportives), l'éclatement des lieux de formation (la fatigue et les dépenses financières qu'il entraîne) ont été dénoncés. Là aussi, l'urgence des réponses a été évoquée, c'est tout particulièrement vrai pour le recrutement de nouveaux enseignants, enseignants-chercheurs et personnels IATOSS.

Le contenu de l'actuelle réforme LMD en STAPS a été contesté, tant du point de vue du dispositif, de son fonctionnement, que de son absence de lisibilité et de transparence. Des inquiétudes se sont exprimées à l'égard de la préservation de l'identité des STAPS, de la prise en compte par la réforme en cours de l'extraordinaire émergence des besoins sociaux qui s'expriment aujourd'hui dans notre pays, dans le champ du sport, des activités physiques et de l'Education Physique et Sportive. Ils ont affirmé que seuls le développement de la recherche et la production de nouvelles connaissances tant théoriques que pratiques permettront de relever ces défis.

3. S'agissant des postes supprimés au concours d'EPS, les divers représentants ont montré que l'argumentation ministérielle des 1000 enseignants sans service en EPS n'était pas acceptable. En effet, on assiste à une préparation de la nouvelle rentrée basée sur un développement des heures supplémentaires dans cette discipline, la suppression d'enseignements d'options et de projets dans des régions sous-scolarisées ou à public en difficulté, à une régression considérable dans les remplacements. De plus, les jeunes se sont engagés dans cette voie professionnelle suite à l'annonce par le Ministère de nombreux postes à pourvoir en EPS dans les années à venir, du fait notamment des départs en retraite. Les intervenants ont demandé des postes supplémentaires dès cette année et que soit envisagée une programmation des recrutements.



Le SNEP avec les STAPS.

Le cabinet du nouveau Ministre ne s'est engagé sur aucun des sujets évoqués, bien qu'il ait prêté une attention particulière aux difficultés évoquées par les différents protagonistes du 2 avril. La délégation a demandé qu'une réponse écrite du Ministre lui soit transmise en début de semaine et qu'un calendrier précis de négociations lui soit très rapidement communiqué. Elle a précisé au représentant du Ministre qu'elle entendait poursuivre les négociations avec les deux interlocuteurs concernés (MEN et MJS) dans le cadre unitaire qui a caractérisé l'action et la rencontre du 2 avril 2004.

La Coordination Nationale STAPS, l'ANESTAPS, le SNESup, le SNEP appellent les étudiants, les personnels, les formateurs à poursuivre l'action, à débattre des objectifs et de ses modalités au plan local, en veillant à préserver son caractère unitaire.

Motion des membres du jury du CAPEPS 200

Une pétition (voir texte ci-dessous) proposée aux membres du jury du CAPEPS externe a été signée par 80% des collègues concernés. C'est là une démarche exceptionnelle. Deux représentants des signataires ont été reçus par Alain Hébrard, doyen de l'inspection générale. Celui-ci leur a confirmé sa demande de porter à 2100 le nombre d'admissibles au CAPEPS externe, ce qui permettrait de faire face à une éventuelle décision d'augmentation du nombre de postes. Malheureusement, le ministère n'a pas suivi cette proposition puisque 1651 candidats seulement ont été déclarés admissibles. L'action du Jury se poursuit sur l'ensemble des jurys (écrits et oraux), vers des personnalités du mouvement sportif, des élus.

Les signataires de ce texte, membres du jury des épreuves d'admissibilité de la session 2004 du CAPEPS protestent contre la réduction massive (- 41,3%) des postes ouverts au recrutement. Nous avons accepté de participer à la sélection des futurs enseignants d'EPS dans un contexte où la priorité de l'Education était régulièrement rappelée par le pouvoir. Le Débat sur l'Ecole a bien montré les enjeux essentiels pour l'avenir de la Nation d'une présence accrue des enseignants dans l'institution scolaire. Voici deux ans, une campagne officielle ("prof un métier d'avenir"), évoquait les besoins grandissants du système éducatif et le nécessaire renouvellement du corps enseignant, lié aux départs massifs à la retraite dans les années qui viennent. C'est sur la base de ces orientations que des dizaines de milliers de jeunes se sont engagés dans des études menant aux métiers de l'Ecole. Ce sont ces mêmes jeunes qui après des mois de travail (les copies que nous corrigeons actuellement en attestent), dans les conditions difficiles qui sont faites à leurs centres de formation (UFR STAPS et IUFM), se présentent aujourd'hui au concours et se sentent trahis dans l'espoir qu'avait fait naître le ministère de l'éducation nationale.

Nous demandons que soit rétabli, immédiatement, le nombre de postes ouverts au concours, au moins à hauteur de celui offert aux candidats en 2003 (1330 postes). La décision du président du jury de porter à 2100 le nombre d'admissibles pour la session 2004 confirme si besoin est la qualité des candidats et les possibilités de recrutement, ainsi que la capacité du jury à faire face à toute décision conforme à ses demandes.

Communiqué de presse SNEP du 14.04

CAPEPS

Le Ministre change... la provocation ministérielle continue

Depuis plusieurs semaines, les étudiants STAPS, soutenus par les formateurs et les enseignants d'EPS mènent l'action en particulier pour l'augmentation du nombre de postes aux concours.

Le jury du CAPEPS externe, dont 80 % des membres ont signé une pétition de soutien aux étudiants proposait, avec son président, de porter à 2 100 le nombre d'admissibles pouvant passer le deuxième groupe d'épreuves.

La liste des admissibles à ce concours est connue depuis hier soir. Ils sont au nombre de 1 651. L'avis du jury et de son président n'a donc pas été suivi.

Les résultats du CAPEPS interne confirment le chiffre de 120 reçus, mais comme l'an passé, aucune liste complémentaire n'apparaît.

Enfin, au concours réservé, des candidats avec 12 de moyenne n'ont pas été recrutés.

Ces éléments sont-ils le signe annonciateur d'un refus ministériel de revenir sur les décisions prises par Luc Ferry concernant la baisse des recrutements aux concours en EPS ?

François Fillon prendrait ainsi la responsabilité de mettre de l'huile sur le feu en ne reconnaissant pas les besoins de l'Éducation Physique et du Sport Scolaire.



Syndicalisme

De la difficulté de l'intersyndicalisme

La CGT avait invité les principales organisations fédérales et confédérales à une rencontre intersyndicale le 8 avril pour "dégager les axes d'une intervention unitaire auprès du gouvernement et du patronat" et pour préparer une large mobilisation en particulier le 1er Mai.

Seules la FSU et l'UNSA se sont rendues à l'invitation !

La CFDT a refusé de participer, considérant que cette rencontre, initiée par la CGT et proposée juste après les élections, avait une teneur "politique". F.Chèreque affirmant " Nous refusons de participer à un troisième tour social ". La CGC et la CFTC qui avaient donné leur accord de principe ont, suite à la prise de position de la CFDT, décliné l'invitation. Quant à FO, fidèle à une ligne régulièrement suivie, elle a annoncé qu'elle organisera le 1er Mai ses propres défilés sur ses propres mots d'ordre. J.C.Mailly, le nouveau SG de FO, ne semble concevoir l'unité syndicale que construite autour de ses propres revendications !

Alors qu'approchent des échéances sociales fortes : loi de " mobilisation pour l'emploi " annoncée par J.L.Borlo, réforme de l'assurance maladie, il est urgent que les organisations syndicales, plutôt que d'agir en ordre dispersé, travaillent ensemble. L'unité syndicale est une nécessité stratégique. Le SNEP, avec la FSU, entend poursuivre son action pour celle-ci, sans en rabattre sur ses exigences mais avec le souci de l'union dans l'action avec mise en avant, sur chaque sujet, de propositions alternatives construites ensemble.

Serge CHABROL

" Trop d'enseignants d'EPS "

une campagne de dénigrement organisée

Dans le monde du 17 mars, pour justifier les coupes sombres dans les recrutements, M. FERRY affirmait que "près de 3 000 enseignants restent chez eux à ne rien faire". Il citait en particulier l'EPS où 160 professeurs ne seraient "pas utilisés" et il considérait que cela "empirera pour la rentrée 2004, [où] il y aura 1 700 nouveaux titulaires en EPS".

Des profs d'EPS en trop dans les établissements?

C'est là un argument mensonger puisque dans le cadre de la préparation de la rentrée 2004

X on supprime :

✓ des postes définitifs en établissement au profit de moyens provisoires et d'heures supplémentaires (dont le volant devient considérable dans certaines académies où se multiplient les moyens provisoires équivalents ou supérieurs à un poste complet). Ce qui conduit à aggraver la charge de travail des enseignants, à dégrader leurs conditions de travail et à masquer les besoins en personnels pour la discipline.(1)

✓ des enseignements en SEGPA où les horaires EPS sont déjà insuffisamment assurés, dans les LP où parfois les horaires obligatoires en CAP ou Bac pro ne sont pas totalement assurés.

✓ de nombreux forfaits AS notamment en cas de temps partiel, CPA ou service partagé entre plusieurs établissements et les moyens alloués aux délégués de district UNSS sont diminués voire supprimés

X on programme une disparition des diversifications horaires mises en place :

✓ de nombreux projets EPS, des options facultatives, des enseignements de compléments en lycée, des ateliers de pratique en LP, des aménagements horaires liés aux problèmes de sécurité (trois professeurs pour deux classes en natation, par exemple) sont remis en cause. De même pour les élèves en difficulté, des postes supplémentaires qui avaient été accordés dans les établissements sensibles disparaissent chaque année.

Des titulaires remplaçants en trop en EPS?

Argument mensonger là aussi puisque la majorité des titulaires remplaçants sont depuis deux ans affectés à l'année sur des moyens provisoires et que le potentiel de TR pour les suppléances n'atteint pas 5% en moyenne ? Dans de très nombreux secteurs, des suppléances, mêmes longues ne peuvent être assurées faute de TR disponibles, et des vacataires ou contractuels sont parfois embauchés.

Tout cela contredit l'affirmation ministérielle sur un prétendu "excédent" d'enseignants d'EPS !

Si tel était le cas, on n'embaucherait pas de vacataires, les horaires, les remplacements seraient assurés, il n'y aurait pas d'heures supplémentaires, les options, les expériences positives ne seraient pas remises en cause, etc. Non seulement l'affirmation ministérielle reprise par l'administration "il y a trop d'enseignants d'EPS" est mensongère, mais il s'agit d'une campagne de dénigrement pilotée, organisée pour tenter de justifier les suppressions de postes. En fait, le "pseudo excédent" qui apparaît n'est que le résultat de choix discriminatoires qui, dans une situation budgétaire de pénurie, et dans le cadre de la gestion par la DHG, aboutissent toujours à pénaliser tout particulièrement des disciplines comme l'EPS.

Au contraire, dans l'intérêt des jeunes, de leur santé, de leur accès à une culture diversifiée et à une citoyenneté active doit être mis en œuvre un véritable "plan de développement de l'EPS et du sport scolaire" remettant en cause les dégradations amorcées, permettant une valorisation de la discipline à l'école, un véritable encadrement dans le supérieur et une vraie pratique sportive à l'université...

Y parvenir est le défi de toute la profession.

Michèle CHARPIN

(1) Un exemple parmi tant d'autres : le proviseur d'un LP de Bar le Duc reçoit ordre du rectorat de supprimer un poste EPS pour 4,5h d'excédent alors que ni le CA ni lui-même n'avaient proposé cette suppression mais seulement un complément de service !



Grand débat sur l'école, suite...

La commission Thélot vient de rendre publique une synthèse des débats qui ont eu lieu du 17 novembre au 17 janvier.

Ce document de 600 pages est titré "miroir du débat" car selon ses rédacteurs, il "retrace, sans jugement de valeur, ce qui a été dit". Et d'ajouter immédiatement qu'il "ne préjuge pas des positions et des priorités de la commission".

Et c'est bien là que le bât blesse !

En effet la lecture de ce document permet de retrouver, largement présentes, les exigences et propositions qui sont les nôtres (mais pas seulement elles, bien entendu). Les participants aux débats ont largement exprimé ce qui est au cœur des demandes de ceux qui agissent pour améliorer le système éducatif afin qu'il puisse encore mieux répondre aux besoins des jeunes et de la société. Des valeurs comme la laïcité, la tolérance, la gratuité, l'égalité, le refus d'une vision purement économique, le rejet du renforcement de la décentralisation, de l'autonomie des établissements apparaissent fortement. Le choix de l'hétérogénéité des classes est largement majoritaire mais associé à la demande de moyens pour aider réellement les élèves en difficulté et pour un encadrement éducatif à la hauteur.

Mais de tout cela, que déduira la commission Thélot en terme de propositions et que retiendra le gouvernement pour une future loi d'orientation ? Les décisions déjà prises, les orientations affichées par ce dernier nous font craindre le pire. La vigilance et l'action sont donc indispensables.

Serge CHABROL

Mouvement inter 2004

Rigueur budgétaire et déconcentration accrues

Fluidité mais variations importantes des barres d'entrées pour l'inter

La FPMN consacrée au mouvement inter académique 2004 s'est ouverte le 31 mars (une journée plus tôt que prévu à la demande du SNEP en raison de la journée de grève du 2 avril). Cela nous a permis de "mettre en ligne" pour les syndiqués et de donner l'ensemble des résultats par téléphone dès le 1er avril au soir.

4900 enseignants d'EPS ont demandé leur mutation en 2004 (5100 en 2003). Près de 3000 ont été mutés (le pourcentage se maintient avec une légère baisse - autour de 61% cette année contre 62% en 2003-).

Le nombre important de stagiaires à affecter (plus de 1700) a joué, ainsi que nous avons déjà pu le constater en 2003, comme facteur principal de fluidité qui dépend, c'est incontestable, du volume des recrutements de l'année précédente. La qualité du mouvement, quant à elle, dépend aussi d'une répartition harmonieuse des enseignants sur le territoire en fonction des besoins réels des académies fixés à partir d'indicateurs nationaux.

L'autonomie donnée aux rectorats pour gérer les conséquences des suppressions d'emplois budgétaires et des redéploiements liés à la politique gouvernementale en matière d'emploi public pour la rentrée 2004 a provoqué une gestion drastique, bien que variée d'une académie à l'autre, des moyens alloués à notre discipline. Cela a entraîné une faible demande des recteurs concernant l'EPS.

Dans la plupart des académies, les "barres" (barème du dernier entrant dans une académie) évoluent à la hausse par rapport à 2003. Cela tient d'abord aux modifications du barème lui-même (avec l'importante augmentation des bonifications pour les années de séparation et pour les enfants), mais aussi à d'importantes variations des capacités d'accueil de plusieurs académies, relevant d'un manque de réflexions prospectives des rectorats et du MEN, sous estimant les besoins en EPS.

Craintes pour l'intra

La qualité du mouvement intra dépendant principalement des postes vacants ou créés, implantés dans les établissements, la gestion de la préparation de la rentrée 2004 dans les académies est inquiétante.

De plus, en ce qui concerne les remplacements, tout est fait pour obliger les TZR à "rejoindre"

des postes fixes : bonifications incitatives, dérogations académiques aux réaffectations par mesure de carte scolaire, suppression de la possibilité jusque-là offerte aux TZR de préférer exercer des remplacements de courte et moyenne durée... Un turn over sur les fonctions de remplacement dans les zones les moins demandées est à craindre pour les nouveaux arrivant dans les académies.

Les collègues ayant obtenu une entrée dans une académie doivent saisir leurs vœux pour la phase intra académique du mouvement du 9 au 28 avril 2004 sur SIAM (cf. bulletin SNEP n° 713). Et prendre rapidement contact avec la section académique concernée du SNEP pour obtenir des conseils plus précis sur la stratégie à adopter pour le mouvement intra de cette académie.

Penser à transmettre la fiche syndicale aux élus académiques, c'est une précaution indispensable pour être défendu avec efficacité lors des commissions de mai-juin prochain en fonction de sa situation individuelle.

Michèle CHARPIN

La déclaration liminaire des élus et les vœux adoptés en séance le 31 mars sont publiés sur notre site www.snepsu.net.

Barres d'accès 2003 et 2004

Académie	Barre d'entrée 2003	Barre d'entrée 2004	Date de nais. du dernier entré
AIX	206,2	295,2	20/11/73
AMIENS	21	21	23/06/81
BESANCON	161,3	280,2	23/10/74
BORDEAUX	220	288,2	02/07/77
CAEN	161	58	09/06/78
CLERMONT	181,3	281,2	13/03/79
CORSE	822	1060,2	18/04/74
CRETEIL	21	21	25/09/82
DIJON	151,2	161,3	25/04/81
GRENOBLE	190	248,2	07/05/71
GUADELOUPE	146,1	158	24/04/56
GUYANE	131	51	15/07/77
LILLE	71	71,1	18/03/81
LIMOGES	125	171,2	28/12/80
LYON	161,2	208,2	03/04/74
MARTINIQUE	117	145	25/05/69
MAYOTTE	/	262	05/01/70
MONTPELLIER	255,2	271,2	03/12/78
NANCY	111,2	111,2	02/03/81
NANTES	178,2	111,3	03/08/79
NICE	228,2	281,2	21/06/79
ORLEANS	111,2	111,2	16/03/82
PARIS	21,1	28	16/02/68
POTIERS	178	211,3	16/03/75
REIMS	81	21	18/10/78
RENNES	233	298,2	15/09/76
REUNION	221	196	27/06/47
ROUEN	21	21	21/03/78
STRASBOURG	121,3	121,2	22/04/75
TOULOUSE	208,2	335,3	31/12/67
VERSAILLES	21	21	20/09/80



Le rôle du collège dans la lutte contre l'échec scolaire : poursuivre collectivement la réflexion

Le congrès national du SNEP, dans le cadre du travail sur le thème 2, a abordé la question du collège et de son rôle dans la lutte contre l'échec scolaire.

En effet, si l'ouverture du collège à toute une classe d'âge et la diversification des voies au lycée ont permis un allongement des études, la démocratisation est en panne depuis 1995 et reste ségrégative ; le système éducatif ne parvient pas à résorber le noyau dur de l'échec scolaire qui se mesure notamment par le nombre de sorties sans qualification (60 000 jeunes par an, soit 8% d'une génération depuis quelques années). Il peine d'ailleurs à élever le niveau des élèves moyens. Nombreux sont les élèves (10 à 15%) qui entrent au collège sans maîtriser les compétences et savoirs fondamentaux relatifs à la culture commune incluant celles et ceux propres à l'EPS. D'autres commencent à décrocher au collège. Quand les obstacles ne sont pas levés et que les difficultés s'accumulent, l'élève se retrouve en situation d'échec, qui risque fort de déboucher sur l'exclusion sociale si rien n'est entrepris à temps.

L'enseignement de l'EPS n'échappe pas à cette question de l'échec.

Condamner les orientations dangereuses du ministère qui préfigurent un renoncement politique à faire réussir tous les élèves, ne doit pas pour autant nous amener à nier les difficultés actuelles d'un collège qui, pour une part, enregistre une situation dont il n'est pas comptable.

Un texte a été soumis à la réflexion de la commission concernée. Il développe un certain nombre d'axes :

- ◆ *Un échec scolaire longtemps – et encore – théorisé en terme de handicaps*
- ◆ *Travailler la question du rapport au savoir*
- ◆ *Redonner de la mixité sociale à tous les collèges*
- ◆ *Prévenir les difficultés de façon précoce*
- ◆ *Offrir des conditions et des stratégies d'étude propices à la réussite*
- ◆ *Préciser la place du collège dans le système éducatif*
- ◆ *Définir la culture commune*
- ◆ *Quelle diversification au collège ?*
- ◆ *Construire le collège de la réussite pour tous*
- ◆ *Dès à présent, engager les évolutions indispensables*

La commission du congrès a considéré que, malgré les difficultés observées, l'objectif d'un collège qui scolarise tous les jeunes et leur dispense une culture commune d'un bon niveau reste légitime.

Nous faisons, avec la FSU, le pari de l'intelligence et de la réussite ; nous voulons former des jeunes capables de comprendre et d'agir dans le monde dans lequel ils vivent. Les évolutions de la société impliquent que la totalité des jeunes accèdent à des connaissances et des compétences multiples et complexes. La nation doit relever le défi des besoins croissants de qualification.

Mais le collège de la réussite pour tous reste à construire ; cela suppose, au-delà de la nécessaire diversification des pratiques pédagogiques, une conception plus unifiée, cohérente, équilibrée, explicite, de la culture commune à dispenser et l'amélioration substantielle de la formation des enseignants. Cela exige aussi d'obtenir que le gouvernement s'engage à réduire les inégalités sociales, à mieux assurer le brassage social des élèves et à en finir avec les ghettos scolaires.

Le congrès du SNEP a estimé que devait être relancé un débat, dans la profession, sur le collège et sur ses articulations, en amont avec l'école primaire et en aval avec les lycées et LP. C'est pourquoi le texte discuté pendant le congrès, qui est trop long -4



pages- pour être publié dans le bulletin, est placé sur le site du SNEP www.snepfsu.net en rubrique pédagogique et sera envoyé à tous les collègues qui nous le demanderont (à SNEP, secteur pédagogique, 76 rue des Rondeaux, 75020, Paris).

Envoyez nous vos réactions par courrier ou si possible par Mel, une liste de diffusion sera ouverte pour permettre aux collègues intéressés de recevoir tous les Mel sur ce sujet.

Serge CHABROL

Équipements de protection individuels (EPI)

Chacun se souvient des tergiversations du men, à la rentrée 2001, qui, après avoir supprimé de fait l'escalade à l'école, revenait sur sa décision (le SNEP et la profession l'y ayant poussé !) pour enfin donner un certain nombre de recommandations concernant le suivi et le contrôle du matériel utilisé (harnais, mousquetons, cordes...).

Un **décret du 19 mars 2001** vient de mettre un terme au risque juridique jusqu'alors encouru. Ces EPI (Équipements de protection contre les chutes en hauteur mais aussi casques de cavaliers pour l'équitation) peuvent maintenant être mis à disposition ou loués pour la pratique d'activités sportives ou de loisirs ; ce n'était pas le cas auparavant et les établissements se trouvaient donc "hors-la-loi" !

Cependant le décret mentionne la nécessité de mettre en œuvre des mesures d'entretien et de vérification périodique de ces matériels. Il faut d'ailleurs signaler que l'AFNOR vient de réaliser une **norme** pour l'instant expérimentale (XPS 72-701), d'application volontaire qui définit la nature et les modalités de contrôles à effectuer sur ces EPI afin de garantir le maintien de leur niveau de sécurité.

Nous reviendrons ultérieurement sur ces questions.

Jean-Paul TOURNAIRE

L'action des STAPS : quels enjeux ?

Les étudiants de la filière STAPS se sont engagés dans l'action principalement sur 3 revendications : la baisse de 41% des postes ouverts au CAPEPS externe 2004, la reconnaissance de leurs diplômes sur le marché de l'emploi, la réforme universitaire Licence, Masters, Doctorat (LMD) qui ignore les STAPS après la licence.

Nous ne traiterons dans cet article que l'aspect de la reconnaissance des diplômes STAPS dans le champ de l'emploi.

2 RAPPELS

1) La massification de la filière STAPS :

5000 étudiants en 1992, 35000 en 1997, 50000 en 2004. Soit environ 1000 étudiants en fin de cursus en 92, 7000 en 97, 10000 en 2004. Si le CAPEPS a toujours été et reste l'objectif de la majorité des étudiants depuis plus de 10 ans il ne constitue plus l'unique débouché professionnel pour les étudiants de la filière STAPS. Les UFR STAPS ont dû diversifier et professionnaliser les formations, organiser des préparations à d'autres concours que celui du CAPEPS : filière territoriale, professorat des écoles, professorat de sport.

2) Avant juillet 2000, le ministère de la Jeunesse et des Sports avait le monopole de la délivrance et de la reconnaissance des diplômes pour l'encadrement des APS.

La loi sur le sport de juillet 2000 (modifiée en avril 2003) puis la loi de modernisation sociale de janvier 2002 concernant la délivrance des diplômes et titres professionnels mettaient fin au monopole du MJS. Les diplômes délivrés par le ministère de l'Agriculture et le MEN sont inscrits de droit dans le répertoire national des certifications professionnelles (article 335-6 du code de l'éducation). Le MJS ne garde un monopole que pour les activités s'exerçant dans un environnement spécifique.

LE MJS TENTE DE RECUPERER SON MONOPOLE

Un nouveau décret en conseil d'Etat devait être pris pour l'application de l'article 43 de la loi sur le sport (article L 363-1 du code de l'éducation).

L'article 2 de ce projet de décret allait provoquer l'amplification de la mobilisation des étudiants STAPS (déjà dans l'action pour contester sur la baisse des postes au CAPEPS).

Citation : "...le ministre chargé des Sports arrête après avis de la commission professionnelle consultative... la liste des diplômes, titres à finalité professionnelle ou certificats de qualification remplissant les conditions prévues au 1 de l'article L 363-1 du code de l'éducation...".

C'est la remise en cause de l'article 3 du décret du 18/10/2002 (pris en application du même article 43) qui donnait compétence au MEN et au Ministère de l'Agriculture pour délivrer des diplômes professionnels dans le champ des APS.

Pour le SNEP ce qui est déterminant (tant au plan national qu'euro-péen) c'est la qualité des formations, leur contenu technique, pédagogique et éducatif.

Des améliorations importantes s'imposent dans les 2 ministères, pour répondre aux besoins,



NOTER : Pour quoi faire ?

La notation, dans les paroles d'élèves et de profs, dans les pratiques et dans les débats contradictoires. La notation-évaluation peut-elle être un outil honnête d'un service public d'éducation démocratique ?

Bon de commande

A renvoyer au SNEP/Centre EPS
76, rue des Rondeaux, 75020 Paris

exemplaire(s)

du n° 14 de Contre pied :

Noter :
pour quoi faire ?

X 12 € (+ 2 € de port)

6 numéros pour le prix de 5 = 60 € (port inclus)

Nom :

Prénom :

Organisme :

Adresse :

.....

Signature

Chèque à l'ordre de : Centre EPS et Société
CCP 41481 25 X La Source

(si nécessité de facture, nous le signaler)

améliorer les conditions d'encadrement et de formation (création de 1500 emplois : 1000 dans la filière STAPS, 500 au MJS), et permettre que le coût des études soit accessible à tous.

Le SNEP poursuivra son action :

- Pour que les diplômes délivrés dans la filière STAPS, conformément à la loi sur le sport, soient reconnus de droit pour encadrer les APS contre rémunération,

- Pour que soit repris et poursuivi un travail commun et une collabora-

tion entre le MJS et le MEN sur le dossier des formations et des diplômes,

- Pour qu'aucun jeune ne soit pénalisé du fait de " l'origine " de sa formation ou de son diplôme que ce soit auprès des employeurs ou dans les 2 systèmes de formation,

- Pour la mise en place d'un grand service public de formation dans le secteur des APS regroupant les potentiels et les cultures du MJS et du MEN.

Pierre DELACROIX